

les stratégies de commercialisation jusqu'aux particularismes de la bureaucratie internationale. Notre Service des délégués commerciaux n'est pas seulement excellent, il est unique au monde, et nous espérons qu'un nombre plus grand d'entreprises canadiennes y recourront plus souvent et en feront une meilleure utilisation.

Incidentement, nous explorons avec les gouvernements des provinces des façons d'harmoniser nos services respectifs de promotion des échanges commerciaux. Il y a déjà eu entente sur un certain nombre d'activités qui pourraient être entreprises immédiatement. Ce sont notamment l'élargissement du programme conjoint d'échange de personnel, la prise en compte des perspectives provinciales dans les instructions données aux missions commerciales fédérales à l'étranger, et l'établissement d'un centre automatisé d'échange d'informations couvrant les foires commerciales et d'autres grandes activités.

L'un des phénomènes les plus remarquables des deux dernières décennies est la croissance économique rapide des pays de la bordure du Pacifique. Au fur et à mesure que leurs exportations ont augmenté, il en a été de même de leur niveau de vie et de leurs importations. Le Canada commerce aujourd'hui davantage avec les pays d'outre-Pacifique qu'avec les pays d'outre-Atlantique, et le potentiel d'expansion reste très considérable. Le mois prochain, j'aurai des discussions avec les représentants de deux pays du Pacifique, la Corée et le Japon, et j'ai l'intention d'effectuer d'autres visites dans cette région à compter du printemps.

Il reste que si nous voulons que le Canada redevenue une grande nation commerçante, il nous faut nous attaquer à un certain nombre de questions de politique commerciale d'une grande complexité, entre autres celle du financement des exportations. À l'heure actuelle, bon nombre de nations offrent des conditions de faveur, assorties de subventions, pour encourager les acheteurs étrangers à choisir leurs produits plutôt que ceux du voisin. En outre, le commerce a de plus en plus tendance à être lié à l'aide offerte aux pays du tiers monde. La question qui se pose est alors la suivante: dans quelle mesure le Canada devrait-il se tourner vers ce financement spécial, quelle forme devrait-il prendre et à quelles conditions? Nous avons préparé un document de travail sur ce sujet et l'avons présenté au Cabinet pour étude; je crois qu'il pourra très bientôt être diffusé au public.